

Secrétaire départementale: Rachel SUGNEAU

Contact :03.25.30.68.66

Mèl : fo.ddfip52@dgfip.finances.gouv.fr

Site Internet : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/052/>

### Compte rendu CTL du 30 mars 2017

Ont participé en qualité de représentants titulaires de FO Rachel Delacourt, Catherine Durand, Céline Lefèvre et Rachel Sugneau

FO et Solidaires font une déclaration liminaire commune (en annexe) concernant le règlement intérieur.

La directrice répond que le règlement intérieur est conforme à ce qui passe au niveau du dialogue social de la fonction publique et que la DGFIP disposait d'un régime dérogatoire. FO ajoute que certains directeurs ont accepté de surseoir à la mise en œuvre de ce règlement.

La directrice souhaite que le débat ait lieu lors du point mis à l'ordre du jour.

#### 1) Approbation du PV du CTL du 19 décembre 2016

|            | FO | SOLIDAIRES | CFDT |
|------------|----|------------|------|
| POUR       | 4  | 1          | 1    |
| CONTRE     |    |            |      |
| ABSTENTION |    |            |      |

#### 2) Actualisation du règlement intérieur

Le directeur du pôle pilotage RH explique que la direction générale a souhaité harmoniser les pratiques en matière de dialogue social au sein de la fonction publique.

Les principaux changements concernent :

- les modalités de convocations, seuls les titulaires sont convoqués, les suppléants le seront directement en cas d'absence du titulaire
- Le suppléant siégeant sans remplacer un titulaire absent ne pourra bénéficier des frais de remboursement de ses déplacements
- la durée de préparation du CTL est portée d'une journée à une demie journée,

Au niveau national, les deux derniers changements auront de lourdes conséquences sur la défense des agents particulièrement dans le cadre des campagnes mutations, évaluations et discipline.

Le nouveau règlement intérieur s'appliquera à compter du prochain CTL quand l'avis sera réputé être rendu.

La directrice ajoute que ce dispositif permettra de réduire l'absentéisme dans les services, les suppléants s'auto censurant.

*FO lui répond que les problèmes d'effectifs et de charge de travail dans les services résultent des suppressions d'emploi.*

*Chacun se fera son idée sur la conception du dialogue social que peut avoir une directrice qui envisage la réduction de la représentation syndicale comme une solution aux problèmes d'emplois...*

*Dans le même temps, alors que les CTL ne sont plus paritaires depuis plusieurs années, la direction n'aligne pas moins de 8 représentants pour cette instance alors que les organisations n'ont que 6 sièges. La directrice est-elle certaine que ce sont les organisations syndicales qui vident les services ?!*

Le directeur du pôle PPR ajoute que tous les changements n'auront guère d'impact au niveau local.

**FO ajoute que cette décision prise au niveau national est le 49.3 de la DGFIP puisque les organisations syndicales majoritaires ne l'ont pas signée.**

|            | FO | SOLIDAIRES | CFDT |
|------------|----|------------|------|
| POUR       |    |            |      |
| CONTRE     | 4  | 1          | 1    |
| ABSTENTION |    |            |      |

L'ensemble des organisations syndicales s'étant prononcé contre, la direction doit convoqué à nouveau un CTL avec ce seul point à l'ordre du jour mercredi 5 avril matin.

### 3) Compte rendu budget 2017- perspectives 2017

Le directeur du PPR remercie les agents du service Budget Immobilier Logistique (BIL) qui ont réussi à dépenser la quasi intégralité des dotations accordées.

Le responsable du BIL explique que des économies sur les fluides en 2016 grâce aux conditions météorologiques et aux restructurations. Une baisse de l'affranchissement

est constatée également.

Les frais liés aux missions et aux formations ont augmenté depuis la revalorisation des frais en 2015.

Une augmentation des frais bancaires liée aux transactions Carte Bancaire et des dépenses pour la sécurité dans le cadre du renforcement du plan vigipirate renforcé est constatée.

La DDFIP a acquis 30 fauteuils ergonomiques, hors crédits CHS et a effectué la rénovation du hall de la DDFIP avec le solde restant.

Des économies ont été faites en réduisant le périmètre de l'abonnement du Navis Fiscal de 4 à 3 licences.

En 2017, une baisse du budget de 9% est constatée (plus forte baisse depuis des années), « va falloir taper dans le dur et racler les fonds de tiroirs » !

Le responsable du BIL précise que la gestion budgétaire va devenir compliquée et la DDFIP devra absolument maîtriser la dépense sinon elle serait placée sous tutelle de la DG et avec plus aucune maîtrise départementale de celle-ci.

Fo s'interroge sur la baisse conséquente des frais liés au remboursement de mission, réponse est faite que les abondements de 2ème niveau ne sont pas comptabilisés, tout comme la ligne frais d'affranchissement.

Par ailleurs, la direction va rationaliser les surfaces occupées en transférant les services actuellement installés rue de Lorraine dans les locaux actuellement vacants à la cité (ex brigade FI) et la rue Bouchardon.

Fo s'interroge sur les emplacements des futurs services, le directeur du PPR répond qu'ils ont des idées mais rien de précis. FO évoque le déménagement du service hôpital de la trésorerie de Chaumont au RDC de la trésorerie libérant le 1er étage.

Le directeur du PPR répond qu'une ouverture des deux cloisons situées derrière la caisse permettra d'élargir le bureau et d'installer tous les collègues.

Il évoque également la libération des locaux du niveau -1 par la DDCSPP.

La directrice ajoute que le Plan Préfecture Nouvelle Génération va libérer les guichets de la préfecture situés dans le hall, ce qui permettra aux services de la DDFIP de recevoir les usagers dans le hall, le but étant que les usagers n'accèdent plus aux étages.

Le bâtiment rue de Lorraine est un bâtiment domanial inscrit dans le Schéma Départemental de L'Immobilier Régional qui sera vendu ou loué. Une économie de 30000 euros se dégagera une fois les locaux libérés, à l'horizon fin 2017, voire 2018.

La directrice souhaite optimiser l'envoi des courriers en privilégiant un maximum

l'envoi en simple, voire par voie dématérialisée. Elle rappelle qu'une note émise en 2014 régit déjà les modalités d'affranchissement des courriers.

**Ces décisions vont dans le sens de « l'amélioration des conditions au travail » selon elle.**

FO évoque la suppression d'une sacoche par semaine.

Le directeur du pôle GP répond qu'une seule sacoche suffit largement et ajoute que l'effort sera fait sur la partie comptable avec limitation d'un maximum de chèques.

Il est conscient qu'une arrivée massive de chèques va se faire au niveau du service comptabilité de la direction et va modifier la gestion des charges et qu'il sera vigilant.

De plus, le passage de la Redevance Ordures Ménagères à la Taxe Ordures Ménagères réduit considérablement les frais liés à l'affranchissement mais également la charge de travail des trésoreries.

Le nombre de saches sera à la baisse à compter de mai 2017.

#### 4) Mise en oeuvre du dispositif d'entraide entre Services de Publicité Foncière (SPF)

La directrice du pôle fiscal explique que le dispositif d'entraide est mis en place dans le cadre de la fusion des SPF prévue en 2018 et que le pré requis indispensable à cette fusion est la convergence des délais de publication des deux SPF.

Fin 2016, les délais de publication étaient de 45 jours pour Chaumont et 6 pour Saint Dizier.

Le SPF de Saint Dizier va aider le SPF de Chaumont afin de baisser les délais de publication et harmoniser les méthodes de travail.

Cette expérimentation a commencé le 1er février 2017 avec, au préalable, un groupe de travail avec les chefs de servie. Cette entraide se portera uniquement sur les échanges dématérialisés sur 2 études notariales. Les opérations comptables restent gérées par le SPF de Chaumont.

FO et Solidaires ajoute que les difficultés rencontrées par Chaumont ne relevaient pas uniquement des pratiques mais du contexte RH compliqué au sein du SPF.

**La directrice ajoute qu'un délai de publication réduit « améliore les conditions de vie au travail des agents » (pour la deuxième fois du CTL).**

Un bilan national des départements expérimentateurs sera effectué en juillet.

La directrice annonce qu'un A, un B et un C du SPF de Saint Dizier ont accepté de suivre la mission au SPF de Chaumont bénéficiant d'une priorité absolue.

Fo évoque le transfert de la mission enregistrement au SPF de Chaumont, le directeur du PPR répond qu'un B de l'enregistrement a souhaité suivre sa mission bénéficiant

d' une priorité absolue par contre les B et C de Saint Dizier n'ont pas souhaité la suivre.

Le B de Saint Dizier restera au SiE mais effectuera l'enregistrement des déclarations de successions non payantes à distance jusqu'à son départ en retraite prévue fin 2018. Le C pourra effectuer une mutation au niveau local s'il souhaite rejoindre un autre service.

FO évoque la mise en place de Fidji enregistrement , la directrice du pôle fiscal répond que celui ci fonctionnera à compter de septembre.

***Nos informations parlent de 2019 !!!***

#### 5) Bilan de la formation

Les jours de formation ont augmenté entre 2015 et 2016. Aucun grade n'a été exclu de la formation.

La directrice informe les organisations syndicales qu'une journée de formation à destination de tous les agents de la DDFIP sera proposée dans le cadre du Prélèvement A la Source (PAS).

Solidaires explique que la e-formation ne peut remplacer les formations en présentiel. La directrice répond que ce n'est pas l'objectif.

Un ressenti sur la formation Accueil Personnalisé sur RDV est demandé.

#### 6) Questions diverses

- Un point de situation sur le groupe de travail relatif à la fusion des SIE de Langres et Chaumont est demandé. La directrice du pôle fiscal répond qu'une réflexion est actuellement en cours sur l'organisation future, y seront associés les chefs de service et les agents.

La directrice va réfléchir très en amont en terme de métiers.

Ce sont les conditions de travail et d'aménagements qui détermineront la décision des agents, à savoir que les agents bénéficieront de deux garanties, soit garantie de maintien à résidence, soit priorité absolue pour suivre leurs missions, sachant que les agents décidant de pas suivre la mission ne pourront pas tous continuer de travailler à distance pour le SIE.

Le directeur du PPR a également rencontré tous les agents du SIE de Langres individuellement pour leurs donner les informations RH. La directrice reste optimiste quant au suivi des missions par les agents de Langres.

La directrice ajoute que les restructurations ne sont plus à l'ordre du jour en raison du contexte électoral. Elle précise qu'aucune trésorerie ne sera fermée en 2017 et 2018. ***FO répond que Montier en Der a été fermé au 1er janvier 2017, sans doute un détail pour la direction !***

- Le transfert du recouvrement des impôts des trésoreries de Bourbonne, Chalindrey et Prauthoy au SIP de Langres est évoquée. La directrice répond qu'en effet, elle l'envisage particulièrement dans le contexte du transfert du SIE de Langres à Chaumont, sachant que des agents ne suivront pas la mission et pourront augmenter l'effectif SIP recouvrement.

**De plus, la directrice ajoute que le transfert des impôts « *améliore les conditions de vie au travail des agents* » (3eme fois !), parlons en aux collègues du SIP de Chaumont qui ont vu monter en charge le recouvrement impôts sans arrivée d'effectifs supplémentaires !**

**Petit mot de la fin :**

**Vous l'avez compris, quelque soient les décisions prises par la direction, celles ci se font toujours « pour améliorer les conditions de vie au travail des agents ».**  
**Vivant depuis des années les restructurations, suppressions d'emplois, détériorant nos conditions de travail... nous apprécions !**